

Établissement du statut légal au Canada

Documents requis : Citoyens canadiens, Résidents permanents et Indiens

STATUT AU CANADA	PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES
Citoyen canadien	<ul style="list-style-type: none">• Certificat ou carte de citoyenneté canadienne avec ou sans photo ou• Certificat ou copie d'acte de naissance canadien précisant un lieu de naissance au Canada ou• Certificat de commémoration de citoyenneté canadienne (recto et verso)
Indien ou Inuit	Si Indien ou Inuit, prière d'ajouter : <ul style="list-style-type: none">• Carte ou certificat de statut d'Indien valide délivré par le gouvernement fédéral canadien ou• Carte ou certificat de statut Inuit valide délivré par la Société Makivik
Résident permanent	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire IMM-1000, IMM5292, IMM5688 ou IMM5617 avec droit d'établissement obtenu (la signature doit apparaître sur le document) ou• Carte de résident permanent (recto et verso)

Documents requis : Étudiants internationaux

STATUT	PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES
Visa diplomatique	<ul style="list-style-type: none">• Visa diplomatique• Protocole du gouvernement du Québec (document original)• Assurance maladie/hospitalisation (personnelle)
Visa pour études	<ul style="list-style-type: none">• Permis d'études• Certificat d'acceptation du Québec
Visa de visiteur	<ul style="list-style-type: none">• Visa d'entrée au Canada ou passeport
Visa de travailleur	<ul style="list-style-type: none">• Permis de travail• Permis d'études• Certificat d'acceptation du Québec
Réfugié	<ul style="list-style-type: none">• Document délivré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou Citoyenneté et Immigration Canada reconnaissant formellement le statut de réfugié ou de personne protégée ou à protéger• Permis de travail (pour des études de moins de 6 mois)• Permis d'études (obligatoire pour des études de longue durée)• Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)• Certificat de sélection du Québec (CSQ), si applicable
Aucun statut légal au Canada	Nous vous informerons des pièces à fournir lors de l'admission

Les informations contenues dans ce document figurent à titre indicatif seulement. Les textes de lois et de règlements officiels afférents à chacun des statuts concernés sont les seuls à avoir valeur légale.

Pour plus d'information, visitez [Québec en tête](#) ou [Je choisis Montréal](#).